

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le vingt-trois janvier de l'an deux mil vingt à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation :** 15/01/2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Étaient présents :**

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - Franck LEFEBVRE - Yves WAYEMBERGE- André Marie FORRIERRE - Gisèle GARREAUD- - Agnès PETYT- Chantal MAILLY- Laurent HUTIN - Marie-Françoise DELLOUE - Pascale BENGIN - Isabelle GALLOIS - Floriane THIELAIN - Jérôme MELI--Monique MILHEM-

**Absents excusés :** Julien LALAUX qui donne procuration à Monique MILHEM

**Absents :** Christophe FERON- Raymond DENHEZ- Logan RAMETTE

**Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 16 (17 pour les votes car 1 procuration)**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H55**.

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

### 1. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°1-MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2017.

**Considérant que** la présente procédure de modification vise à intégrer un projet de logements spécifiques pour personnes âgées dont le permis de construire a été déposé le 23 juin 2018 et délivré le 20 septembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**.

#### Décide

##### Article premier

Le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- Consultation en mairie aux heures d'ouverture (8h30-12h30 du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h), **du mercredi 05 février 2020 au vendredi 06 mars 2020 inclus**.
- Le dossier sera **consultable** également sur le site de la commune (<http://walincourt-selvigny.fr>)
- Le public pourra émettre des observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

##### Article 2

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

#### Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



c o m m u n e d e

# Walincourt-Selvigny

- Le projet de modification du PLU (une notice explicative et ses annexes : extraits du rapport de présentation et du plan de zonage impactés par la modification) ;
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées, notamment celui de la MRAE en date du 14 janvier 2020.
- L'arrêté de prescription de la modification et la présente délibération.
- Le registre destiné à recueillir les observations du public

## Article 3

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire, en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

## Article 4

La présente délibération sera notifiée au préfet.

Elle sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme  
Daniel FIEVET, Maire



Délibération rendue exécutoire par  
sa publication et sa transmission en  
Sous-Préfecture de Cambrai le  
24/01/2020



Le Maire,  
Daniel FIEVET

## Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>